

Perche P480-S Spring



SYSTEME
SPRING



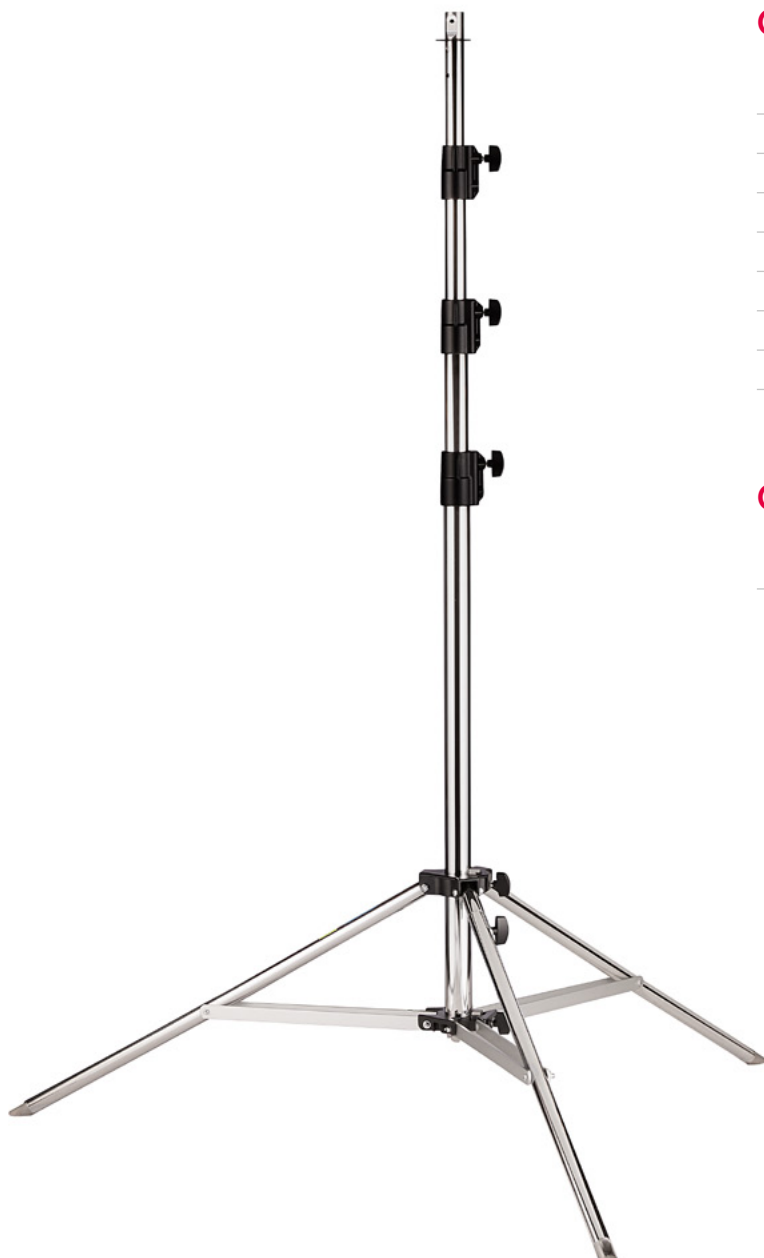
4,80 m



14 kg



40 kg



Caractéristiques physiques

Poids	14 kg
Hauteur maximum	480 cm
Hauteur minimum	140 cm
Longueur (pliée)	140 cm
Fixation supérieure	Bagues spéciales Airstar
Surface au sol Diamètre max.	150 cm
Patte de mise à niveau	Oui
Système de sécurité	Ressort
Recommandé pour	Sirocco 700 / 1000 / 1300

Capacité de charge

Capacité de charge maximale	40 kg
Capacité de charge maximale En pleine extension (inclinaison de 5°)	12 kg



Emballage

Dimensions	150 x 18 x 18 cm (L*w*h)
Poids brut de transport	14.8 kg

Matière et conception

Matière de la colonne	Acier galvanisé
Couleur	Argenté ou noir

Accessoires

Sacs de sable
Poids (1 unité avec du sable) : 12 kg
Achat recommandé : x3 unités



Jupe

Matière : Lycra
Forme : Triangulaire



Fiche technique perche télescopique P480-S

Caractéristiques techniques	P480-S <i>Réf. P480-S</i>
Description	Perche télescopique avec trépied
Matériaux	Acier galvanisé
Couleur	Argent et noir
Poids de la perche	14 kg
Hauteur mini / maxi	140 cm / 480 cm
Hauteur pliée	140 cm
Encombrement au sol	150 cm max.
Stabilité	Pied modulable en terrain non plat
Système de sécurité	Ressorts
Compatibilité	Sirocco 700, 1 000 & 1 300
Poids max. admis par la perche	40 kg
Capacité maximale de charge pleinement déployée (inclinaison de 5°)	12 kg
Dimensions (packaging)	150 x 18 x 18 cm
Poids brut de transport	14,8 kg
Accessoires	Sacs de lest



PROLUTECH se réserve le droit de modifier et mettre à jour à tout moment ces caractéristiques

Siège social
Zone Espace Leaders
31 allée des Thomasses
74540 ALBY SUR CHERAN

Agence SUD
280 avenue Magellan
30320 MARGUERITES

Agence IDF
66 rue Marcellin Berthelot
77550 MOISSY CRAMAYEL

(Pour toutes correspondances, merci de vous adresser au siège social, à Alby-sur-Chéran)

S.A.S au capital de 31 800 euros - SIRET 350 372 512 000 37 - APE 4321A - RCS 89B266 Annecy
N° de TVA : FR37350372512

Sirocco 300 ProPack

20 500
LUMEN

2.3kg
LÉGER

5 000 K
LUMIÈRE DU JOUR

12
hrs



Poids et dimensions

Poids net du ballon avec enveloppe	2,3 kg
Diamètre de l'enveloppe	ø 60 cm / h 37 cm
Colonne télescopique	Hauteur jusqu'à 2,20 m Poids 1,6 kg

Packaging

Inclus dans la malette de transport :

Ballon d'éclairage complet avec x1 enveloppe standard et une colonne télescopique, x1 batterie 52V, x1 chargeur de batterie, x1 guide de démarrage rapide, x1 kit de réparation pour enveloppe, x1 câble de connexion

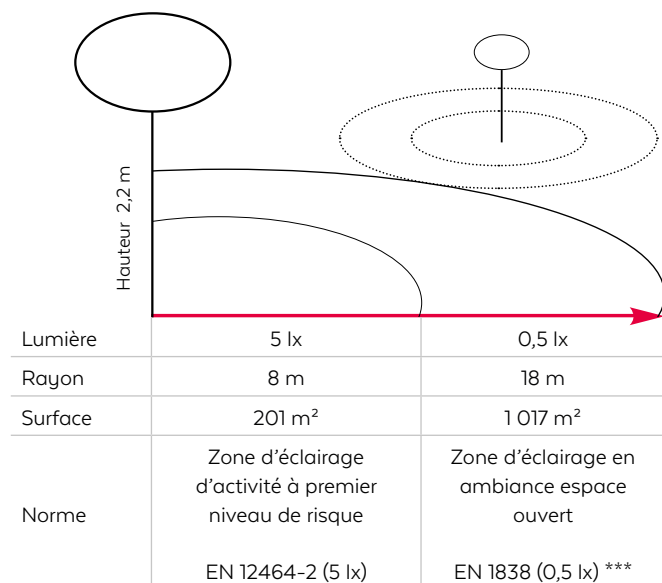
Malette de transport	67 x 51 x 26 cm (L*w*h)
Poids total brut de transport	Moins de 23 kg

Accessoires & options

Variantes d'enveloppes : Lenticulaire, réflecteur inversé, personnalisable avec votre logo, couleur rouge (haut du ballon) modifiable

Données d'éclairage

Source lumineuse	Airstar LED Matrix : 4 x 5 125 lm
Lumen maximum	20 500 lm
Durée de vie des LED *	50 000 h
Température de couleur	5 000 K
CRI	70
Éclairage sous ballon ** (2,2 m)	345 lx - 32 fc



Données techniques

Résistance au vent du ballon	80 km/h
Consommation électrique	160 W
Rendement	138 lm/W 8 148 lm/kg
Tension batterie	52 V
Mode	Full Efficient Eco
Autonomie de batterie	4 h 6,5 h 12 h
Batterie recommandée	830 Wh (16 Ah) / 52 V
Certifications	IEC-60598-1, CE, IP54
Tissu traité pour retarder la combustion	

Airstar Light App

Pilotez à distance et facilement vos ballons !



- Contrôlez jusqu'à 250 ballons
- Portée maximale du réseau Mesh entre deux ballons : jusqu'à 100 m
- 4 animations lumineuses disponibles



* Dans des conditions normales d'utilisation ** Enveloppe lenticulaire *** Enveloppe standard



PROLUTECH
VOUS ECLAIRER, NOTRE METIER



NOUVEAU

Fiche technique SIROCCO 300 PRO-PACK

Caractéristiques	Unité	Sirocco 300 Pro-Pack Réf. SIR300PROPACK
Données d'éclairage		
Source lumineuse		Airstar LED Matrix 4 x 5 125 lm
Durée de vie moyenne des lampes	h	50 000
-zone éclairage ambiance espace ouvert norme EN1838 (0,5 lx)	m ²	1 017
-zone éclairage activité à premier niveau de risque norme EN 12464-2 (5 lx)	m ²	201
Eclairage sous le ballon (à 2,2 mètres)	lux	345
Lumen maxi	lm	20 500
Température de couleur	°K	5 000
CRI		70
Caractéristiques techniques		
Puissance maximale	w	160
Rendement		138 lm/W 8 148 lm/kg
Tension	v	batterie 52V
Autonomie		4 à 12h selon mode
Résistance au vent du ballon	km/h	80
Dimensions et conditionnement		
Diamètre de l'enveloppe	cm	60
Hauteur de l'enveloppe	cm	37
Hauteur de la colonne télescopique inclus	m	jusqu'à 2,2
Poids de la colonne télescopique inclus	Kg	1,6
Poids net du ballon avec enveloppe	Kg	2,3
Poids brut de transport	Kg	moins de 23
Mallette de transport	cm	L 67 x l 51 x h 26
Contenu : ballon d'éclairage complet avec x1 enveloppe standard et une colonne télescopique, x1 batterie 52V, x1 chargeur de batterie, x1 guide de démarrage rapide, x1 kit de réparation pour enveloppe, x1 câble de connexion		
Technologie & certifications		
Certifications		IEC-60598-1, CE
Indice de protection global	IP	54
Contrôle de la lumière		App Airstar Light

PROLUTECH se réserve le droit de modifier et mettre à jour à tout moment ces caractéristiques

Siège social
Zone Espace Leaders
31 allée des Thomasses
74540 ALBY SUR CHERAN

Agence SUD
280 avenue Magellan
30320 MARGUERITES

Agence IDF
66 rue Marcellin Berthelot
77550 MOISSY CRAMAYEL

(Pour toutes correspondances, merci de vous adresser au siège social, à Alby-sur-Chéran)

S.A.S au capital de 30 000 euros - SIRET 350 372 512 000 37 - APE 4321A - RCS 89B266 Annecy

> l'indispensable de la gamme Redtech

sirocco 700 Redtech

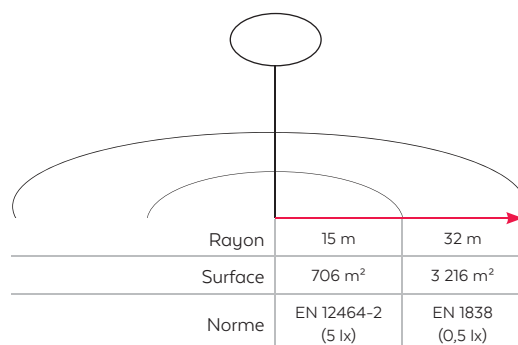


NOUVEAU



> données d'éclairage

Zone d'éclairage en ambiance espace ouvert (norme EN 1838)	3 216 m ²
Zone d'éclairage d'activité à premier niveau de risque (norme EN 12464-2)	706 m ²
Éclairage sous ballon (placé à 4 mètres)	322 lx
Lumen maximum	66 000 lm
Température de couleur : lumière du jour	5 000 K



> caractéristiques techniques

Source lumineuse	Airstar LED Matrix : 12 x 5 500 lm
Durée de vie moyenne des LED*	50 000 h
Puissance maximale	500 W
Rendement	132 lm/W 10 153 lm/kg
Tension	100~240 VAC / 50-60 Hz
Alimentation	secteur ou générateur 1 kVA
Options d'enveloppes	différentes couleurs, sans réflecteur ou avec réflecteur inversé
Résistance au vent du ballon	100 km/h

Tissu traité pour retarder la combustion

* Dans des conditions normales d'utilisation

> Redtech

Certifications	IEC-60598-1, CE, IP54
Portée du réseau Mesh entre deux ballons	100 m
Contrôle de la lumière	App Airstar Light

AIRSTAR LIGHT APP



> dimensions et conditionnement

Taille de l'enveloppe	ø 100 cm / h 50,5 cm
Poids net du ballon	6,5 kg
Hauteur de la perche P500TA	de 160 à 530 cm
Sac de transport	L 86 x l 30 x h 30 cm

Contenu : ballon complet, 1 sac de transport, 1 manuel d'utilisation, 1 kit de réparation de l'enveloppe. Perche et sacs de sable en option.

AIRSTAR



www.airstar-light.com



PROLUTECH
VOUS ECLAIRER, NOTRE METIER



NOUVEAU

Fiche technique SIROCCO 700 Redtech

Caractéristiques	Unité	Sirocco 700 Réf. SIR700
Données d'éclairage		
-zone éclairage ambiance espace ouvert (norme EN1838)	m ²	3 216
-zone éclairage activité à premier niveau de risque (norme EN12464-2)	m ²	706
Eclairage sous le ballon (à 4 mètres)	lux	322
Lumen maxi	lm	66 000
Température de couleur	°K	5 000
Caractéristiques techniques		
Nombre de sources		12
Type de sources		LED
Source lumineuse		Airstar LED Matrix : 12 x 5 500 lm
Durée de vie moyenne des lampes	h	50 000
Puissance maximale	w	500
Rendement		132 lm/W 10 153 lm/kg
Tension	v	100-240 VAC 50-60 Hz
Alimentation	-	secteur ou générateur 1 kVA
Résistance au vent du ballon	km/h	100
Temps de montage moyen	mn	3
Dimensions et conditionnement		
Diamètre de l'enveloppe	cm	100
Hauteur de l'enveloppe	cm	50,5
Poids net du ballon	Kg	6,5
Hauteur de la perche P500TA	cm	de 160 à 530
Sac de transport	cm	L 86 x l 30 x h 30
Contenu : ballon complet, un sac de transport, un manuel d'utilisation, un kit de réparation pour l'enveloppe.		
Technologie		Sacs de sable, perche
Certifications		IEC-60598-1, CE
Indice de protection global	IP	54
Contrôle de la lumière		App Airstar Light

PROLUTECH se réserve le droit de modifier et mettre à jour à tout moment ces caractéristiques

Siège social
Zone Espace Leaders
31 allée des Thomasses
74540 ALBY SUR CHERAN

Agence SUD
280 avenue Magellan
30320 MARGUERITES

Agence IDF
66 rue Marcellin Berthelot
77550 MOISSY CRAMAYEL

(Pour toutes correspondances, merci de vous adresser au siège social, à Alby-sur-Chéran)

S.A.S au capital de 30 000 euros - SIRET 350 372 512 000 37 - APE 4321A - RCS 89B266 Annecy



PROLUTECH
VOUS ECLAIRER, NOTRE METIER

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL

AIRSTAR
SPIRIT OF FREEDOM

www.prolutech.com

Tél: 04 50 46 80 81
Fax: 04 50 46 60 32
E-mail: info@prolutech.com

TVA Intracommunautaire N° FR37350372512

FDSEA 77 - Fédération agricole départeme
418 rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
FRANCE

DEVIS N° D643448

Page 1 sur 1

Date :	Votre interlocuteur :		Code client :	Demandeur :	Conditions de règlement :
05/03/2026	M. GARNOTEL Marc	07.78.25.25.89	P0014732	MME MARTEAU Jennifer	30 Jours nets par virement

Pour toute correspondance (commande, règlement, SAV, ...), merci de vous adresser impérativement au siège social à ALBY SUR CHERAN

N°	Référence	Désignation	Qté	Unité	P.U.H.T	Rem. %	P.U. net HT	Total HT	TVA
1	SIR700	SIROCCO 700 LED 66000 LUMENS BALLON SIROCCO AIRSTAR	1,00	P	2 395,00		2 395,00	2 395,00	12
2	P480-S	PERCHE TELESCOPIQUE 4.8M AIRSTAR	1,00	P	590,00		590,00	590,00	12
3	SIRPP300	SIROCCO 300 PROPACK PP300 20KLM LED	1,00	P	3 190,00		3 190,00	3 190,00	12
		COMPRENANT: 1 VALISE EXPLORER,							
4	PORTMD	FORFAIT MATIERE DANGEREUSE LIE A L'ENVOI D'UNE BATTERIE LITHIUM	1,00	P	30,00		30,00	30,00	12
		Frais de port : FRANCO STANDARD							12
		Délai de livraison : à ajuster selon date de commande							

Commentaires : FRANCO A PARTIR DE 3 500€ HT DE COMMANDE SINON, NOUS CONSULTER

Validité de ce devis : 30 jours BON POUR ACCORD	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Total net HT : 6 205,00 € Total taxes : 1 241,00 € Total TTC : 7 446,00 €
	6 205,00	20 %	1 241,00	
	R.I.B. Caisse d'épargne Rhône Alpes			
	Banque Guichet Compte n° Clé			
	13825 00200 08774066389 26			
IBAN FR76 1382 5002 0008 7740 6638 926				
BIC CEPAFRPP382				

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PROLUTECH

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société PROLUTECH contracte avec les acheteurs professionnels via le site internet de la société, par contact direct ou via un support papier. Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le vendeur auprès des acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

1.2 Toute commande de Produits implique, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du vendeur pour les commandes électroniques, sous réserve de conditions spéciales acceptées par écrit.

1.3 Le vendeur n'est lié que pour les engagements figurant expressément au devis ou à l'offre pendant la période de validité de la proposition. En l'absence de toute indication de durée, l'offre n'est valable que durant 30 jours à partir de la date de son émission.

1.4 La fourniture comprend uniquement le matériel spécifié dans le devis, l'offre ou l'accusé de réception de commande.

2. COMMANDES

2.1 Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le catalogue du Vendeur ou sur le devis, au jour de l'enregistrement de la commande par le vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

2.2 Les prix ne comprennent pas les frais de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le devis et calculés en fonction de l'adresse de livraison.

2.3 Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du client par le vendeur qui s'assurera notamment de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par un accusé de réception de commande.

2.4 Toute commande signée par l'acheteur vaut engagement ferme et définitif de sa part. Toute demande de modification faite par l'acheteur est soumise à l'acceptation du vendeur.

2.5 En cas d'annulation de la commande du fait du client, l'acompte restera acquis au vendeur. Dans le cas, où l'acompte n'aurait pas été versé, une indemnité égale au 1/3 du montant de la commande serait due par le client.

2.6 Le vendeur s'oblige à livrer un produit conforme à celui commandé. Il peut néanmoins apporter au produit commandé des modifications liées à l'évolution technique.

3. PRODUITS

3.1 L'acheteur peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance des caractéristiques essentielles des produits qu'il désire commander en consultant les informations précontractuelles qui lui ont été communiquées par le vendeur avant toute commande, éventuellement au moyen d'un catalogue sur les produits ou du site Internet de l'entreprise.

3.2 Les renseignements portés sur les catalogues ou documents publicitaires sont donnés à titre indicatifs, et ne sauraient engager le vendeur.

4. LIVRAISON

4.1 Sauf stipulation contraire, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, et ne commencent à courir qu'à compter de la réception de l'acompte prévu à la commande. Ils sont respectés dans la limite du possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de l'ordre d'arrivée des commandes. Les retards éventuels ne peuvent justifier en aucun cas l'annulation de la commande, une demande de dommages-intérêts ou l'application de pénalités de retard.

4.2 Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

4.3 La livraison des fournitures est faite aux risques et périls de l'acheteur, qui fera son affaire de leur contrôle, ainsi que de toutes démarches ou réserves auprès du transporteur même si la livraison a été effectuée franco.

4.4 Les prix de transport indiqués dans le tarif et dans les offres du vendeur s'entendent, sauf indication contraire, pour des produits expédiés depuis le siège social de PROLUTECH, à Alby sur Chéran.

4.5 Livraison Franco de port à partir de 3 500€ d'achat net pour la France Métropolitaine uniquement et hors livraison de remorque et groupe électrogène.

Les frais de port pour les îles littorales, la Corse et les DOM TOM sont chiffrés à la demande.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 A moins de stipulations contraires entre les parties, un règlement comptant avant expédition sera exigé pour la première commande. Pour les commandes suivantes, un acompte correspondant à 30 % du prix total d'acquisition des Produits est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable comptant, au jour de la livraison.

5.2 Le prix est payable par chèque ou virement.

5.3 Le vendeur n'est pas tenu de procéder à la livraison des produits commandés par l'acheteur si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

5.4 Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit. Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit dès le jour suivant cette échéance l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est également due pour les frais de recouvrement. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, le vendeur se réserve le droit de demander une indemnité complémentaire sur justification.

5.5 Le vendeur se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la vente au conditions ci-dessus indiquées, soit de résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande. Dans le cas, où l'acompte n'aurait pas été versé, une indemnité égale au 1/3 du montant de la commande serait due par le client.

6. PROPRIETE DES MATERIELS ET TRANSFERT DES RISQUES

6.1 Le transfert de propriété du matériel livré n'interviendra qu'après paiement intégral du prix stipulé

6.2 L'acheteur s'engage, tant que la propriété ne lui est pas transférée, à prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des produits. En cas de détérioration, une indemnité correspondant au coût de la remise en état du bien (matériel + main d'œuvre) devra être versée par l'acheteur lors de la reprise du matériel par le vendeur.

6.3 L'acheteur s'interdit de revendre ou transformer la marchandise vendue tant qu'il n'aura pas intégralement réglé le prix .

6.4 L'acheteur assurera cependant la charge des risques en sa qualité de gardien à compter de la remise au transporteur des produits .

7. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

En cas d'évènements exceptionnels extérieurs et indépendants de la volonté de l'entreprise (pandémie, guerre civile, crise sanitaire, etc.), des frais supplémentaires pourront être appliqués. Un coût forfaitaire pourra alors être imputé pour compenser une mise à disposition de matériaux spécifiques, frais de livraisons exceptionnels, frais de gestion compensatoires, etc.

8. RABAIS, REMISES ET RISTOURNES

8.1 L'acheteur pourra bénéficier, lorsqu'il y en a, des remises et ristournes figurant aux tarifs du vendeur, en fonction des quantités acquises.

9. GARANTIE

9.1 Sauf stipulation contraire, les produits AIRSTAR bénéficient d'une garantie contractuelle, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. La garantie est limitée à 6 mois pour l'enveloppe et la batterie, et à 2 ans pour les composants électroniques et la structure à l'exclusion du matériel dit consommable (pièces ou organismes sujets à usure rapide tels que les lampes et fusibles) pour lesquels la garantie est nulle.

9.2 Certains produits du vendeur, autres que les produits AIRSTAR, bénéficient également de garanties dans les conditions exposées ci-après. Le vendeur en informe l'acheteur au moment de la commande.

9.3 Pour la fourniture de matériel d'occasion une garantie spécifique sera appliquée et précisée au sein des conditions commerciales. Le cas échéant, les dispositions ci-après s'appliquent également à cette garantie.

9.4 Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, en particulier en cas de négligence, d'erreur de branchement, d'inobservation des consignes d'utilisation et d'entretien, de mise en service, d'utilisation anormale provenant notamment d'une surcharge mécanique ou électrique. Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, défaut de surveillance ou d'entretien. Enfin, elle ne couvre pas les cas d'usure normale du Produit.

9.5 La garantie ne couvre pas les défauts provenant de matières fournies par le client, les incidents tenant à des cas fortuits, de force majeure ou à toute autre cause que le vendeur ne pourrait raisonnablement pas prévoir, ou dont il ne pourrait empêcher les effets.

9.6 La garantie disparaît si le client apporte à la fourniture des modifications ou fait effectuer par des tiers des réparations ou remise en état du matériel fourni, à moins que le vendeur n'y ait expressément consenti.

9.7 La réparation ou le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

9.8 Afin de faire valoir ses droits, l'acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le vendeur, de l'existence des vices dans un délai maximum d'un mois à compter de leur découverte.

9.9 La garantie du vendeur est strictement limitée à la réparation ou au remplacement, en ses ateliers, des pièces reconnues défectueuses et aux frais de main d'œuvre nécessités par la remise en état du matériel.

9.10 Le coût de transport pour le retour du matériel dans les locaux du vendeur est à la charge de l'acheteur. Le coût de renvoi du matériel après réparation, en France métropolitaine, est aux frais du vendeur.

9.11 Au cours des travaux, le vendeur se réserve le droit de modifier le cas échéant, les dispositifs de la fourniture. Les pièces remplacées gratuitement redeviennent propriété du vendeur.

9.12 L'entretien normal de l'installation n'est pas compris dans la garantie et donne lieu à un contrat spécial .

10. DIVERS

10.1 Les études, projets et documents de toute nature remis ou envoyés par le vendeur restent son entière propriété.

11. CONTESTATIONS

11.1 Tout litige ayant trait à l'exécution du contrat est du ressort du Tribunal de Commerce d'ANNECY. Nos acceptations de commande ou de règlement ne constituent ni une novation ni une dérogation à cette clause attributive de juridiction.

12. ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les rabais, remises et ristournes, sont expressément agréés et acceptés par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.